

## Témoignage d'un officier sous contrat, titulaire d'un DT- Régularisation.

Mai 2009

=+=+=+=+=+=

Pour un jeune diplômé, titulaire d'un DESS en sciences économiques qui s'engage comme officier sous contrat / spécialiste, l'arrivée dans l'institution militaire constitue une orientation atypique, notamment au regard des carrières de ses camarade de promotion universitaire. Pour ceux qui ont auparavant effectué un service national « classique » en corps de troupe, l'acclimatation est du même ordre que celle d'autres militaires issus d'un régiment et arrivant en état-major ou en administration centrale. Mais ce qui étonne, comparativement à la population issue d'un même cursus universitaire est que, sous couvert d'un formalisme plus poussé que dans le secteur privé, la marge de responsabilités attribuée d'emblée et la possibilité de développer son champs de d'action, dépassent rapidement ce que peut espérer un jeune diplômé dans le privé. Faits que j'ai pu constater en servant comme rédacteur auprès d'une autorité, officier traitant en C.O. ou adjoint au chef de section transport par voie ferrée / voie navigable au CFLT. Quant à la rémunération brute, plus basse que dans le privé, elle rallie vite la moyenne de celle des diplômés civils de même origine grâce au DT/R et à la prime associée. Passées ces bonnes surprises du premier contrat survient le temps des questions, voire des doutes : renouvellement du contrat, intégration d'un corps d'officier de carrière, mutation et changement de domaine.

Si après le passage de carrière, mutation rime avec changement de domaine, cela permet d'entrevoir le champ des compétences transversales à acquérir pour pouvoir prétendre exercer sereinement des responsabilités accrues par la suite. En quittant la chaîne de la logistique opérationnelle pour occuper un poste de chef de section dans un bureau prévention et maîtrise des risques d'une RT, j'ai d'abord cru perdre le fil d'une carrière que je m'imaginai vouée entièrement à la logistique. Je suis désormais convaincu de m'être enrichi de la connaissance à la fois d'un nouveau métier et de celle de la chaîne de soutien organique. De retour dans la logistique opérationnelle, cette expérience et ce fonctionnement en alternance apparaissent encore plus pertinents pour pouvoir traiter des thèmes plus larges avec des interlocuteurs variés.

Cependant, à l'issue de l'exercice d'un temps de responsabilité ou d'un temps de commandement, les officiers de carrières issus des OSC/spécialistes, déjà détenteurs d'un diplôme technique à titre de régulation vont connaître un profil de carrière un peu différent de leurs camarades de recrutement direct qui partent alors en scolarité. Cela peut créer un décalage de phase dans les fonctions tenues dont les incidences ne sont pas encore mesurées. En effet, ils seront en poste alors que les autres seront en scolarité et auront remis à jour leurs compétences académiques et militaires. Doit-on regretter de ne pas entretenir un savoir pointu en le poussant plus avant, ou se réjouir d'accéder à un cycle d'expériences professionnelles et opérationnelles complémentaires ? Quelle effort doit, ou peut consentir l'institution pour insérer des officiers dans des 3<sup>ème</sup> cycles universitaires afin qu'ils enrichissent le corpus de la recherche de publications et d'objets de recherche intéressant la défense ? Dans le même temps, comment consolider des cursus techniques, par l'acquisition de compétences nouvelles et en parallèle, actualiser les acquis initiaux ?

Capitaine Florent GEHIN  
Chef de section HSCT/PR  
Bureau prévention et maîtrise des risques  
EM/RTIDF